

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	16 070 316	3,33		17 180 000	572 094	4,00	687 200
Taxe foncière non bâtie additionnelle	267 150	28,79		284 200	81 821	28,79	81 821
Taxe d'habitation additionnelle	1 008 180	12,39		1 079 760	133 782	12,39	133 782
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	2 299 631	27,98		2 278 000	637 384	28,19	642 168
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					787 697	Total	1 544 971
Total des CFE unique, de zone et éolienne					637 384		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>						

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10		
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 5px auto;"></div> = <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">787 697</div> = Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Taxe foncière non bâtie additionnelle				
Taxe d'habitation additionnelle				
CFE additionnelle				
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,090	0,090		
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 749 781	45 055	68 765	9 013	320 176	45 859	-10 461	3 228 188

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
1 544 971		3 228 188		4 773 159

À BELFORT
 Le 10 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 STAMPONE EDDIE

À Etueffont
 Le 4 avril 2023
 Pour le Groupement



À
 Le
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	11
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	154
d. Locaux industriels	22 791

Taxe foncière non bâtie

	75
--	----

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	45 438
c. Locaux industriels	251 696
d. Autres allocations	11

DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>
---------------------------------------	-----

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	689 328

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	60 365
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 072 207

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	1 079 760
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	15 731
f. Stations radioélectriques	29 324
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0012787632 %
b. TVA prévisionnelle	2 749 781

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	28,10	>>>
b. Dérogatoire	28,10	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	28,19	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	1,004416	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,004313	>>>

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		
a. National		>>>
b. De l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	38,28
b. Taxe foncière non bâtie	50,44